

Table des matières

1. La sous enchère salariale inquiète.....	2
Faire les bons choix	2
Grave lacunes, inefficacité	2
2. La suisse pourrait invoquer la clause de sauvegarde	4
3. Le salaire minimum à 4000 francs se jouera dans les urnes	5
4. La commission tripartite réclame des outils plus solides.....	7
5. Le PS veut une circulation contrôlée.....	8
6. Huit pays freinés à la frontière	10
7. Salaires toujours sous pression	12
8. La Suisse épinglée sur la clause de sauvegarde	13
9. Patrons et syndicats s'affrontent sur la "responsabilité solidaire".....	15
10. La coresponsabilité attendra	17

1. La sous enchère salariale inquiète

06.01.2012

LIBRE CIRCULATION Neuchâtel peu favorable à la réintroduction de contingents annuels pour les travailleurs étrangers, même dans les régions frontalières.

FRANCOIS NUSSBAUM :

Faut-il réintroduire le système des contingents de travailleurs étrangers, comme l'a récemment proposé le président du Parti socialiste suisse? Christian Levrat incluait ce point dans un débat nécessaire et "sans tabou" à mener par la gauche, pour ne pas laisser les questions migratoires aux seuls bons soins de l'UDC.

Une des pistes évoquées consistait à restreindre l'immigration dans les régions les plus sensibles, c'est à dire frontalières (Tessin, Genève, Bâle, Arc jurassien). A Neuchâtel, à entendre les gens proches du dossier, on n'y est pas favorable à gauche comme droite.

En fait, il faudrait actionner la "clause de sauvegarde" prévue par l'accord de libre circulation au cas où l'afflux de travailleurs européens dépasserait brusquement et fortement la moyenne des années précédentes.

Faire les bons choix

"Attention à ne pas faire les mauvais choix", prévient Jacques-André Maire, conseiller national neuchâtelois, socialiste comme Christian Levrat. "D'accord pour un débat très ouvert au sein parti, mais il faudra bien réfléchir aux propositions qui en sortiront".

Fermer partiellement et temporairement les frontières (ici le Col-de-Roches) ne s'appliquerait pas aux frontaliers. Archives RICHARD LEUENBERGER

Selon lui, la priorité doit clairement aller au renforcement des mesures dites "d'accompagnement" à l'accord de libre circulation, c'est à dire à la lutte contre la sous enchère salariales.

Ces mesures, en vigueur depuis 2004 et renforcées par la suite, permettent de sanctionner l'employeur qui tenterait de sous-payer son personnel en faisant jouer la concurrence d'une main d'œuvre étrangère meilleur marché.

Grave lacunes, inefficacité

Or, rappelle Jacques-André Maire, le Contrôle parlementaire de l'administration a publié tout récemment un rapport dénonçant les "graves lacunes" constatées dans l'application des mesures d'accompagnement, donc dans leur efficacité.

D'abord, la libre circulation exerce effectivement une pression sur les salaires. Mais il est difficile d'intervenir contre la sous-enchère "abusive et répétée" parce que cette notion n'a jamais été définie.

Bref, les organes de surveillance, comme les commissions tripartites cantonales, ne sont pas en mesure d'imposer des contrats-type avec salaire minimum ou l'extension de conventions collectives, lorsqu'il y a sous-enchère.

Président de la commission tripartite neuchâteloise, Georges Jean-Bourquin peut le confirmer "Même si nous n'avons pas décelé de cas graves dans le canton, nous manquerons clairement d'inspecteurs du travail pour les contrôles et nos moyens de contrainte sont insuffisants".

Du POP au PLR

Des insuffisances que Denis de la Reussille, président de la ville du Locle, a souvent dénoncées. Bien placé pour voir les bénéfices économiques tirés de la libre circulation et de l'ouverture aux travailleurs frontaliers, il estime que les entreprises doivent assurer leur part de contrat et faire en sorte que le "moins de gens possible soient laissés de côté".

Du côté du Parti libéral-radical, "il doit y avoir une responsabilité patronale à embaucher, autant que possible, des employés suisses ou résidents. En appui, on doit pouvoir imposer des contrats type et des conventions collectives élargies".

Il faut trouver de bonnes réponses à cette question, particulièrement sensible dans les régions frontalières, dit-il. "Et ne pas en revenir à des solutions restrictives, comme les contingents, en renonçant à toute la valeur ajoutée que procure la libre circulation" (environ 1% du PIB par an, soit 5 milliards de francs).

Décision ce printemps

Autrement dit, les solutions simplistes doivent être écartées. Comme celle évoquée par Christian Levrat, qui fait trop écho à l'initiative populaire "Contre l'immigration de masse" lancée par l'UDC. Un texte qui, au nom de la souveraineté, veut réintroduire la préférence nationale à l'embauche et les contingents correspondant aux besoins de l'économie suisse.

Conscient du problème, le Conseil fédéral a annoncé au Parlement un nouveau renforcement des mesures d'accompagnement. Il vise notamment à faciliter l'extension des conventions collectives et à mieux lutter contre les "indépendants fictifs", ceux qui sont embauchés à moindre frais grâce au fait qu'on les soumet au droit privé et non au Code des obligations.

Mais personne ne s'attend à ce qu'il déclenche la clause de sauvegarde. Il se prononcera toutefois sur la question ce printemps, tout en avertissant qu'une telle décision ne s'appliquerait pas aux frontaliers, qui ne résident pas en Suisse.

2. La suisse pourrait invoquer la clause de sauvegarde

11.01.2012

LIBRE CIRCULATION

La Suisse pourrait limiter l'arrivée de ressortissant européens si la crise perdure. Le Conseil fédéral envisage la possibilité d'actionner la clause de sauvegarde prévue dans l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, selon Hannes Germann (UDC;SH).

Le ministre de l'Économie Johann Schneider-Ammann a expliqué que les conditions sont réunies, hier devant la commission politique extérieure du Conseil des États.

Jusqu'ici, le gouvernement a toujours refusé de réintroduire des contingents pour l'immigration des citoyens de l'Union européenne. Depuis juin 2007, les ressortissants des 17 anciens États membres de l'UE jouissent de la totale libre circulation des personnes.

La clause dite "de sauvegarde" fixée dans l'accord bilatéral, permet toutefois à la Suisse, jusqu'en mai 2014, de réintroduire unilatéralement des contingents pour une durée limitée. Condition : le nombre d'autorisations de séjour délivrées à des travailleurs provenant des États de l'UE doit dépasser d'au moins 10% la moyenne annuelle des permis émis au cours des trois années précédentes.

Les conditions quantitatives nécessaire pour invoquer cette clause étaient déjà remplies l'été dernier, a reconnu le gouvernement dans une réponse à un parlementaire. Mais cette soupape ne peut être invoquée qu'à partir du 1^{er} mai. Le Conseil fédéral entend réexaminer la question prochainement, en tenant compte de la situation sur le marché du travail.

3. Le salaire minimum à 4000 francs se jouera dans les urnes

24.01.2012

Travail L'Union syndicale suisse a déposé hier son initiative populaire en faveur d'un salaire minimum pour tous. Deux élus en débattent

SERGE GUMY :

Jean Christophe Schwaab est conseiller national (PS, VD) et secrétaire central à l'Union syndicale suisse. Il est pour le salaire minimum.

A fixer un plancher dans la Constitution, ne craignez-vous pas de tirer les salaires vers le bas ?

Ce reproche est infondé. Quand on observe les branches dans lesquelles un salaire minimum a déjà fixé dans la convention collectives de travail (CCT), on ne constate pas de nivellement par le bas.

Pourquoi l'Etat devrait-il se mêler des salaires minimaux, alors que patrons et salariés font ce travail ?

Aujourd'hui, plus de la moitié des salariés de Suisse ne sont pas au bénéfice d'un CCT. Dans les branches dotées d'une CCT, le partenariat fonctionne assez bien, c'est vrai. C'est pourquoi notre initiative prévoit que le salaire minimum n'intervient que de manière subsidiaire, là où le partenariat social a échoué.

Cette initiative vise-t-elle à combattre la sous-enchère salariale engendrée par la libre circulation des personnes ?

Nous mettons l'accent aujourd'hui sur cet aspect parce que c'est le problème le plus urgent. Le Conseil fédéral reconnaît lui-même que les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (réf: ouverture du marché suisse aux travailleurs européens) doivent être améliorées. Le salaire minimum serait un des moyens pour éviter cette sous-enchère.

L'introduction d'un salaire minimum ne va-t-elle pas pénaliser les entreprises suisses par rapport à la concurrence étrangère ?

Je trouve inadmissible de justifier l'existence de travailleurs pauvres par des questions de compétitivité. D'autre part, on sait que la productivité au travail hausse, mais qu'elle n'a pas été pleinement redistribuée aux salariés. Enfin, au moment de la rémunérer les actionnaires et managers, on ne se pose pas la question de la crise. Je ne vois pas pourquoi on oppose cet argument à la grande masse des salariés, alors même que ce sont eux qui créent la richesse.

Pour faire passer votre initiative, il vous faudra des alliés. Sur qui pouvez-vous compter ?

Je compte sur les patrons qui croient au partenariat social et qui ont intérêt à ce qu'il n'y ait pas de sous-enchère, car ce sont eux qui en souffrent. Je compte aussi sur les contribuables. Car, s'il y a des salaires trop bas, l'aide sociale est mise à contribution, et ce sont leurs impôts qui la financent.

Jean-François Rime est conseiller national (UDC;FR) et membre de la direction de l'Union suisse des arts et métiers. Il est contre un salaire minimum.

Des travailleurs ne gagnent pas assez pour vivre. Cela ne vous scandalise pas?

Vous prenez le problème à l'envers. Si ces gens, souvent peu qualifiés, travaillent aujourd'hui, c'est parce que les entreprises bénéficient d'une certaine souplesse au niveau des salaires. Sans compter que des secteurs économiques comme l'hôtellerie, ont besoin de beaucoup de main-d'œuvre au salaire modeste, bien que supérieur à ceux pratiqués à l'étranger. Par ailleurs, pour vivre, les bas salaires ont déjà droit à des aides de l'Etat, via les subsides pour l'assurance maladie, les logements subventionnés ou les bourses d'étude.

Beaucoup de pays connaissent les salaires minimum. Pourquoi la Suisse ferait-elle exception ?

En Suisse, nous avons un système particulier reposant sur les partenariats sociaux et les conventions collectives de travail (CCT). L'Etat n'a pas à s'immiscer dans ces relations. Et regardez le niveau des salaires minimum à l'étranger: 16 francs l'heure au États-Unis, onze francs en Grande-Bretagne, soit la moitié de ce que réclame l'USS.

La revendication des syndicats est à mettre en relation avec l'échelle des salaires suisses...

Mais pour un entrepreneur qui cherche à être exporté, la comparaison se fait avec des salaires en vigueur à l'étranger. Et face à la concurrence internationale, on ne pourra pas sans cesse alourdir les charges salariales en Suisse. Sinon, les patrons n'auront d'autre recours que de supprimer ces postes non qualifiés.

Le salaire minimum déchargerait l'Etat de dépenses en faveur des travailleurs pauvres. L'UDC n'est-elle pas pour un État svelte ?

Nous n'avons jamais voulu démanteler les assurances sociales existantes, nous nous battons pour empêcher la création de nouvelles. Par ailleurs, en cas d'introduction d'un salaire minimum, le chômage risque fort d'augmenter ce qui obligera l'Etat à passer à la caisse via l'assurance chômage.

Le salaire minimum ne serait-il pas une bonne défense contre les abus liés à la libre circulation des personnes ?

Il faut plutôt intensifier les contrôles dans les entreprises! Et surtout, la Suisse doit renégocier l'accord avec l'Union européenne. Même Christian Levrat, le président du PS suisse, l'a reconnu!

LE CONTEXTE

Les suisses se prononceront sur la généralisation du salaire minimum. L'Union syndicale suisse (USS) a fait aboutir son initiative populaire, qu'elle a déposée hier à la Chancellerie fédérale, à Berne, munie de 111 000 signatures (il en fallait 100 000 pour provoquer une votation). Ce texte propose de fixer comme plancher dans la Constitution fédérale une rémunération de 22 francs l'heure, ce qui équivaut à un salaire mensuel de 4000 francs pour 42 heures de travail hebdomadaires. Pour l'USS, il s'agit par là de donner à tous travailleurs un salaire décent pour vivre – alors que 400 000 personnes, dont 300 000 femmes, n'arrivent pas à joindre les deux bouts aujourd'hui. Le salaire minimum offre également une protection contre la sous-enchère salariale, dont l'arrivée de main-d'œuvre européenne, via la libre circulation des personnes, fait peser la menace.

Pour rappel, les cantons de Vaud et Genève ont refusé l'introduction d'un salaire minimum, alors que Neuchâtel en a accepté le principe. La votation fédérale sur l'initiative de l'USS n'est pas pour tout de suite, le Conseil fédéral et le Parlement devant encore donner un partisan – le socialiste Jean-Christophe Schwaab(VD) – et d'un opposant – l'UDC Jean-François Rime (FR).

4. La commission tripartite réclame des outils plus solides

10.02.2012

LIBRE CIRCULATION Sept cas de "véritable" sous-enchère salariale constatés, mais classés sans suite.

La Commission cantonale tripartite (employeurs, syndicats, État) a été créée pour observer le marché du travail dans le cadre de la libre circulation des personnes. Mais, en absence de dispositions légales réellement contraignantes, et ne disposant elle-même d'aucun pouvoir de sanction, elle n'impressionne guère les employeurs indélicats.

Présentant mercredi son rapport d'activité 2011, le président de la commission, Georges Jean-Bourquin, assure que le travail de surveillance exerce un effet dissuasif sur les employeurs tentés de sous-payer leurs employés. Mais il y a "une certaine frustration" à constater des cas de "véritable sous-enchère salariale" – sept l'an dernier – être finalement "classés sans suite". Parce que, selon la loi, la commission doit faire le constat d'une sous-enchère "abusive et répétée", ce qui n'est pas facile lorsque, par exemple, l'employeur prétexte systématiquement la formation de stagiaires.

Et même si elle y parvient, la commission ne peut sanctionner, mais seulement suggérer au Conseil d'Etat d'imposer un contrat-type (avec un minimum salarial) à la profession ou la branche concernée. Cette absence de pouvoir de sanction manque cruellement à la commission. Elle ne ménage toutefois pas ses efforts. Par le biais de l'Office de contrôle du Service de l'emploi (Ofco), elle a effectué 394 contrôles l'an dernier, dépassant le quota imposé par Berne. "*Mais il a fallu reconstituer l'Ofco complètement décimé suite à l'affaire Hainard, et former des gens: il n'y avait plus de 2,5 inspecteurs fin 2010*" précise Georges Jean-Bourquin.

Avec sept postes aujourd'hui, l'Ofco a tout de même infligé dix sanctions administratives (amendes) et permis au Ministère public de prononcer 12 sanctions pénales (fiches de paie non présentées, statut d'indépendant non démontré).

Parmi les thèmes particuliers abordés par la commission en 2011: le dépôt obligatoire d'une caution par les entreprises détachant des travailleurs en Suisse. Une mesure qui éviterait qu'elles filent à l'anglaise avant les contrôles.

Alerte dans la construction

Ce point pourrait déjà être introduit avec le profit dans les conventions collectives de travail (CCT). Car, dit la commission, le marché du travail à Neuchâtel est bien structuré par les CCT et là, ce sont les commissions paritaires (et non la tripartite) qui surveillent. Mais George Jean-Bourquin, son suppléant Claude Bourquin et Philippe Juillerat, chef de l'Ofco, ne sont pas tranquilles pour autant: dans l'important secteur de la construction, la CCT n'a pas été renouvelée au 1^{er} janvier. Et la branche, notamment le second œuvre, se prête aux abus.

A Neuchâtel, employeurs et syndicats de la branche font cause commune. "*Nous maintenons intégralement toutes les prestations de cette CCT*", indique Jean-Claude Baudoin, secrétaire général de la Fédération neuchâteloise des entreprises. "*Pour l'instant, ça fonctionne mais ce ne sera pas éternel: des entreprises étrangères peuvent très bien venir casser les acquis de la CCT*".

Dans l'immédiat, la commission paritaire de la branche doit obtenir de la tripartite le mandat de surveillance du marché qu'elle a perdu depuis janvier du fait du vide conventionnel. "On ne veut pas de jungle néo-libérale", décrète Jean-Claude Baudoin. # FRANÇOIS NUSSBAUM

5. Le PS veut une circulation contrôlée

04.04.2012

IMMIGRATION Les socialistes misent sur des mesures contre le dumping salarial.

BERNE

BERTRAND FISCHER

Le Parti socialiste suisse veut avoir son mot à dire sur l'immigration. *"Il doit affirmer ses positions pour faire barrage à ceux qui tentent d'instrumentaliser ces thèmes"*, a expliqué hier le président Christian Levrat en présentant un papier de position *"pour une politique migratoire globale et cohérent"*.

S'il devait y avoir un problème d'immigration en Suisse, c'est surtout le fait d'une fiscalité trop généreuse et d'une libre circulation des personnes mal contrôlée, analyse le comité directeur dans ce document de plus de 60 pages.

La faute à la fiscalité

Le PS le constate volontiers: la Suisse connaît une immigration toujours plus forte. Chaque année, le nombre des nouveaux arrivés dépasse de 75 000 unités l'effectif des gens qui quittent le pays. Cet excédent migratoire annuel équivaut à la population d'une ville comme Saint-Gall.

Pour les socialistes, la cause de ce boom de l'immigration n'est pas liée à l'asile (lire ci-contre). Elle réside plutôt dans la politique de développement économique de la Suisse, qui attire les entreprises étrangères avec une fiscalité très légère, *"bien qu'elle ne dispose pas suffisamment de main-d'œuvre qualifié"*, souligne la conseillère nationale Jacqueline Fehr (ZH).

Le résultat, c'est un transfert de salariés supplémentaire dans des régions comme l'Arc lémanique et région zurichoise, qui sont déjà en surchauffe économique. *"Cette politique profite presque exclusivement aux grands groupes, alors que la collectivité doit en subir les inconvénients"* note le parti.

Renforcer les mesures

Face à une croissance démographique galopante, le risque existe que la libre circulation des personnes soit perçue comme une menace par une population qui craint pour sa qualité de vie. *"Même dans nos propres rangs, le soutien à ce principe s'érode"*, fait remarquer Christian Levrat.

Dans ces conditions, le Parti socialiste estime qu'un élargissement de la libre circulation à la Croatie n'est envisageable qu'au prix de la mesure d'accompagnement supplémentaire. La lutte contre le dumping salarial reste une priorité, mais le logement, la formation et les offres publics doivent aussi être soutenus.

En annonçant ce débat interne en janvier, Christian Levrat n'excluait pas de réintroduction des contingents d'étrangers dans les cantons qui le souhaiteraient. Sur ce sujet controversé, le Fribourgeois se montre aujourd'hui plus prudent: *"la question se posera si on n'arrive pas à convaincre les partis de droite de chercher avec nous les moyens de renforcer les mesures d'accompagnement"*.

Depuis hier, ce papier de position fait l'objet d'une vaste consultation interne, qui se poursuivra jusqu'à l'automne. Sa version finale devrait être adoptée début septembre, en congrès, à Lugano. D'ici là le débat pourrait bien faire des étincelles

entre camarades du parti. *"Il est certain que le débat sera animé, et c'est aussi l'objectif"*, nous confie Christian Levrat. *"Au sein de parti, mais aussi dans le pays, il serait bon que le rapport à la migration se décrispe un peu. Qu'on puisse en parler plus ouvertement, j'ai envie de dire "un peu plus intelligemment"..."*

La jeunesse socialiste a déjà ouvert les feux en critiquant un document *"manquant de vision sociale-démocrate"* et *"réduisant les migrants à des sujets économiques"*.

Sceptique de la première heure, le conseiller national Andreas Gross apprécie que l'idée des contingents d'étrangers ne soit pas privilégiée. *"Le problème, ce sont pas les étrangers. Ce sont nos lois qui ne permettent pas d'organiser l'immigration, de manière à ce que tout le monde en bénéficie, et pas seulement les riches"* en revanche, le Zurichois n'est toujours pas convaincu de la nécessité pour le PS d'initier une telle réflexion.

UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR POUR L'ASILE

Le domaine de l'asile représente la portion congrue du papier de position du Parti socialiste sur la politique d'immigration. Une explication à cela : à fin 2011, les requérants d'asile représenteraient à peine 2% des étrangers présents en Suisse, dont le nombre atteint 1,7 million.

Pour le PS, il s'agit surtout de soutenir sa conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, qui partage l'objectif de raccourcir la durée des procédures, "dans l'intérêt des requérants". Mais cette accélération ne doit pas aboutir à une réduction des droits des requérants, insiste le conseiller national Stéphane Rossini (VS). La procédure d'asile doit distinguer les migrants économiques des réfugiés et veiller à ce que les premiers quittent rapidement la Suisse, soutient le PS. Au sujet des renvois forcés, le parti demande de cette pratique, mise en lumière par le film "Vol spécial", ne soit envisagée qu'en ultime recours.

Le Parti socialiste se monte enfin solidaire avec les sans-papiers. A défaut d'une amnistie générale, le PS exige une solution généreuse au cas par cas pour les personnes qui séjournent depuis plusieurs années en Suisse sans titre de séjour. BFI

6. Huit pays freinés à la frontière

19.04.2012

LIBRE CIRCULATION Le conseil fédéral active la clause de sauvegarde

La Suisse va limiter l'arrivée de ressortissants de huit États de l'Union européenne sur son sol. Le conseil fédéral a activé hier la clause de sauvegarde prévue dans l'accord sur la libre circulation des personnes. Des contingents à l'immigration seront réintroduits dès le 1^{er} mai.

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a reconnu devant la presse que cette mesure risquait de provoquer des critiques européennes, les deux parties ayant interprétation différentes de l'accord.

La cheffe de la diplomatie de l'Union européenne (UE) Catherine Ashton lui a immédiatement donné raison: elle *"regrette"* cette décision et considère que *"cette mesure constitue une violation de l'accord sur la libre circulation des personnes, qui ne permet aucune différenciation entre les pays de l'UE"*:

Le conseil fédéral interprète l'accord autrement, et l'a déjà fait savoir à l'UE il y a une année, a expliqué Simonetta Sommaruga. Il n'y a pas d'instance pour établir qui a raison, a-t-elle souligné.

La décision prise aujourd'hui est valable jusqu'en mai 2013 et pourra être reconduite d'une année. Les contingents ne s'appliquent qu'à huit pays membres, soit l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, La Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque. Les deux derniers arrivés dans l'UE, Roumanie et Bulgarie, ne bénéficient, eux, pas encore de la libre circulation.

Seulement pour les permis B

Pour pouvoir activer la clause de sauvegarde, il fallait que le nombre d'autorisation de séjour délivré à des travailleurs venant des États concernés dépasse d'au moins 10% la moyenne annuelle des permis émis au cours des trois années précédentes. Cette condition quantitative est remplie pour les huit pays en ce qui concerne les permis B, qui seront limités en tout à 2283.

Le nombre nécessaire n'est en revanche pas atteint pour les autorisations de courte durée. Elles les resteront illimitées. Et à partir de 2014, les ressortissants des huit pays d'Europe de l'Est bénéficieront de la liberté totale de circulation.

Si la progression de l'immigration de ces dernières années est comparée au contingents décidé, l'activation de la clause de sauvegarde devrait toucher plus ou moins 4000 personnes, a estimé Simonetta Sommaruga. Ce chiffre représente 6% de totale des ressortissants de l'UE qui se sont installés en Suisse en 2011.

Pour le conseil fédéral, il est clair que les contingents ne sont pas la panacée pour régler les problèmes d'immigration a ajouté la ministre. Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, actuellement en discussion au Parlement, représentent, elles, un instrument de gestion à plus long terme. Dans ce cadre, le Conseil fédéral a du reste chargé le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) de formuler des propositions concrètes.

Scepticisme

L'UE n'est pas la seule à critiquer la décision du gouvernement, majoritairement accueillie avec scepticisme. Pour l'Union suisse des paysans (USP), elle augmentera les coûts, en particulier pour les exploitants à production intensives, sans résoudre le problème de fond de la forte immigration.

Aux yeux du PS et de l'Union syndicale suisse (USS), à elle seule, la clause de sauvegarde ne résout rien en matière de sous-enchère salariale ou de surchauffe immobilière dans les agglomérations. Cela relève surtout du symbole, visant à montrer que le gouvernement agit. Le PS et l'USS exigent le plus rapidement possible des contrôles supplémentaires sur le marché du travail et des sanctions plus dissuasives contre les entreprises fautives.

L'Union patronale suisse et Economiesuisse *"acceptent la décision, bien qu'elles ne résolvent aucun des problèmes qui sont imputés – parfois à tort – à la libre circulation des personnes"*. Le PLR se dit *"irrité"* que le gouvernement ait limité sa décision à une année au lieu de l'étendre sur deux ans. L'UDC, au contraire, salue la décision, estimant qu'il faut utiliser de manière conséquente les rares instruments disponibles pour contrôler l'immigration. Le PDC est également satisfait, car le gouvernement montre qu'il prend au sérieux les préoccupations de la population et qu'il veut faire usage de sa marge de manœuvre en matière de politique migratoire. *ATS*

7. Salaires toujours sous pression

28.04.2012

LIBRE CIRCULATION Le Seco veut améliorer les mesures d'accompagnement

BERNE

CHRISTIANE IMSAND

La Suisse bénéficie aujourd'hui de sept années d'expérience avec les mesures d'accompagnement destinées à atténuer l'impact de la libre circulation des personnes. Le résultat est mitigé. Les contrôles se sont intensifiés au cours des années, mais la pression sur les salaires demeure. L'an dernier, a indiqué hier le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), les conditions de travail de 140 000 personnes ont été contrôlées par les commissions paritaires. Le taux d'infractions soupçonnées était de 29% pour les entreprises et de 21% pour les personnes.

«Des taux élevés mais en recul par rapport à l'année précédente», précise le Seco. Les syndicats ne se laissent pas amadouer si facilement. *«Il y a eu davantage d'infractions dans les branches qui ne sont pas protégées par des salaires minimaux»,* affirme l'Union syndicale suisse (USS). La centrale syndicale réclame leur introduction dans l'horticulture et certaines parties du commerce de détail (chaussure et habillement).

Les chiffres publiés par le Seco doivent être maniés avec précaution car chaque canton a sa propre façon d'appréhender la sous enchère salariale. *«La loi leur donne une grande marge d'interprétation »,* souligne le chef de la Direction du travail, Serge Gaillard. *«Il faudrait au moins que chaque canton travaille sur la base d'une définition claire.»* En outre, les cas annoncés par les commissions tripartites ne correspondent pas à ceux des commissions paritaires, si bien que les chiffres permettent surtout de mettre en évidence des tendances.

Pour le Seco, *«le fort pourcentage de conciliations menées avec succès, la volonté manifeste de payer les amendes reçues et le faible taux de récidive montrent que les entreprises de détachement et les employeurs suisses s'efforcent de se comporter correctement et que les mesures d'accompagnement déploient leurs effets».* L'USS et le syndicat Travail. Suisse rétorquent que le nombre de contrôles a diminué, alors que le taux d'infraction demeure à un niveau élevé. Outre l'introduction de salaires minimaux, Travail. Suisse exige la responsabilité conjointe des entreprises générale vis-à-vis de leurs sous-traitants et une augmentation des amendes.

Faux indépendants en danger

Ces appels ne resteront pas sans réponse. Le Conseil fédéral a déjà chargé le Seco d'élaborer des propositions concrètes pour garantir les conditions minimales de travail et de salaire par les sous-traitants. Par ailleurs, le Parlement s'apprête à serrer la vis aux faux indépendants qui contournent les règles sur les conditions de travail. Par contre, Serge Gaillard estime que l'augmentation des contrôles n'est pas prioritaire. *«Il faudrait plutôt améliorer leur qualité. Nous prônons une plus grande professionnalisation des commissions paritaires.»*

Le renforcement des mesures d'accompagnement est aussi une façon de contrer l'initiative de l'UDC «Contre l'immigration de masse». Pour l'UDC, le contrôle des conditions de travail n'est qu'un placebo bureaucratique. Selon elle, la Suisse doit reprendre le contrôle de l'immigration et la limiter, quitte à dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes.

8. La Suisse épinglée sur la clause de sauvegarde

25.05.2012

LIBRE CIRCULATION Le Parlement européen ne veut pas entendre parler de contingents de citoyens.

Le Parlement européen a adopté hier une résolution condamnant la décision suisse de limiter l'arrivée de citoyens de huit pays d'Europe centrale. L'activation de la clause de sauvegarde et "*discriminatoire et illégitime*", estiment les eurodéputés, qui demandent à Berne de reconsidérer cette mesure.

La résolution a passé facilement la rampe, avec 486 oui contre 30 non et 27 abstentions. Le texte est non contraignant, mais il sera transmis à la Commission européenne, au conseil représentant les États membres et aux autorités suisses. La résolution demande à Catherine Ashton, cheffe de la diplomatie européenne, de prendre "*toutes les mesure nécessaires*" pour amener la Suisse à revenir sur sa décision.

Pendant l'heure des questions qui a précédé l'adoption de la résolution, l'eurodéputée néerlandaise Auke Nijlstra, du Parti de la liberté de Geert Wilders (droite nationaliste), a salué la décision suisse. Les frontières ouvertes apportent des problèmes et la Suisse est un modèle car elle ne s'en préoccupe et agit en faveur des intérêts de ses citoyens, a-t-il déclaré.

C'est l'une des seules voix à s'être élevées en faveur de la décision suisse dans le concert de reproches. Les eurodéputés, tous partis confondus, rejettent la discrimination, jugée inacceptable, qu'elle établit parmi les États membres de l'UE.

On ne peut pas faire une différence entre les "*citoyens européens bienvenus et ceux qui ne sont pas les bienvenus*", estime la Néerlandaise Marije Cornelissen (Les Verts). Pour l'eurodéputé allemand Jürgen Creutzmann (FDP, droite), il s'agit d'un procédé "*politiquement et économique peu intelligent*". Le Maltais Simon Busttil a été jusqu'à réclamer que plusieurs accords bilatéraux soient dénoncés. Une telle mesure n'est toutefois pas à l'ordre du jour la Commission européenne. "*Nous n'avons pas l'intention de dénoncer les accords bilatéraux, ce serait encore pire pour nous et les citoyens européens*" a déclaré au nom de la commission Janez Potocnik commissaire en charge de l'Environnement.

Un tel exemple montre une fois de plus à quel point les accords bilatéraux sont insuffisants, a-t-il indiqué. La commission ne dispose d'aucune disponibilité juridique pour s'opposer à la décision de Berne. "*Le règlement du différent dans le cadre du comité mixte n'est pas efficace, comme le passé l'a déjà démontré*", a ajouté le commissaire slovène. La clause de sauvegarde va toutefois figurer au menu de la prochaine rencontre entre la Suisse et Bruxelles.

Bruxelles, tout comme les huit autre pays concernés (La Hongrie, la Tchéquie, les pays baltes, la Slovaquie, la Slovénie et la Pologne), avait déjà réagi et décrit la décision de Berne comme "*illégal*" et une attaque contre la libre circulation des personnes.

La cheffe de la diplomatie de l'UE, Catherine Ashton, avait dit "*regretter*" la décision de Berne, estimait que cette mesure constituait "*une violation des l'accord sur la libre circulation des personnes*".

Taxis à Zurich

La résolution adoptée par le Parlement européen traite également de la question des taxis étrangers à l'aéroport de Zurich. Le réglementaire des 90 jours y est critiquée comme une entrave à l'intégration du marché intérieur.

Selon cette loi, qui entrera en vigueur en juillet, les taxis allemands et autrichiens ne peuvent prendre en charge des clients vers ou en provenance de Kloten que trois mois par années. *ATS*

9. Patrons et syndicats s'affrontent sur la "responsabilité solidaire"

26.05.2012

BILAN La libre circulation des personnes en dix ans. Selon le Seco, le niveau général des salaires n'a pas souffert. La pression s'exerce surtout sur les nouveaux embauchés. Débat mardi au National.

BERNE
CHRISTIANE IMSAND

Si l'on en croit le secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), tout va bien. *"Dix ans après son introduction, la libre circulation des personnes a fait preuves comme moteur de la croissance"* souligne la secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, qui commentait hier le huitième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation. Qui plus est, celle-ci n'aurait pas entraîné de répercussions négatives sur le niveau général des salaires. Ce satisfecit demande cependant à être nuancé. La pression sur les salaires n'est pas généralisée, mais elle constitue une réalité pour les nouveaux embauchés. Voilà pourquoi les syndicats réclament un renforcement des mesures d'accompagnement. Préoccupés par un climat toujours plus antieuropéen, les milieux patronaux sont prêts à lâcher du lest, mais ils renâclent sur un point important: l'introduction d'une responsabilité solidaire entre entrepreneur principal et les sous-traitants. Le Conseil national en débattrait mardi.

"Les entreprises qui pratiquent la sous-enchères salariale peuvent se cacher derrière des chaînes de sous-traitance", explique Daniel Lampart, économiste en chef de l'Union syndicale suisse. Selon lui, la Suisse devrait suivre l'exemple de l'Autriche en rendant les entreprises qui mandatent des sous-traitants coresponsable du respect des conditions de travail et de salaire. A la surprise générale, la commission de l'économie et des redevances du Conseil national s'est ralliée à ce point de vue. Le nouveau président du Parti libéral-radical, Philipp Müller, est l'un de ceux qui a fait pencher la balance. Le plénum pourrait donc adopter cette innovation la semaine prochaine, mais le directeur de l'Union patronale, Thomas Daum, compte d'ores et déjà sur le Conseil des États pour rétablir la situation. Il juge cette mesure constituerait une charge inacceptable pour les PME.

Complexe

"Ce nouvel instrument pose des problèmes complexes", explique de son côté Serge Gaillard, chef de la direction du travail au Seco. *"Il faut notamment se demander si la coresponsabilité s'étend sur toute la chaîne des sous-traitants, ou seulement sur le mandataire direct, et à quelles conditions l'entreprise peut s'en libérer. Il faut aussi déterminer si la coresponsabilité porte également sur les amendes"*.

La discussion sera serrée. Par contre, un consensus se dessine sur d'autres points. Selon Thomas Daum, *"l'Union patronale soutient les mesures visant à améliorer la lutte contre les faux indépendants et à favoriser l'imposition de salaire minimaux obligatoires dans les contrats-types de travail, ainsi que les sanctions fondées sur l'extension du champs d'application des conventions collectives de travail"*:

L'UDC conteste

Ces différentes mesures feront office de contre-projet indirect à l'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse. Déposée en février, elle demande que la Suisse gère de la façon autonome l'immigration étrangère en définissant chaque année des plafonds et des contingents, en fonction des intérêts économiques du pays. Cette formule contraindrait la Suisse à renégocier, voire dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes. Ce n'est pas un problème pour l'UDC qui estime que le Seco enjolive les effets de la libre circulation. Selon elle, aucune base supérieure ne permet d'affirmer que celle-ci a fortement contribué à la croissance économique. D'après le Seco, l'immigration nette en provenance des Etats de l'UE et de l'AELE s'est élevée à près de 370 000 personnes depuis 2002. Pendant ce même laps de temps, 500 000 nouvelles places de travail ont été créées.

10. La coresponsabilité attendra

30.05.2012

LIBRE CIRCULATION Le conseil national renforce les mesures d'accompagnement. Néanmoins, il repousse l'introduction d'une coresponsabilité des entreprises et de leurs sous-traitants.

BERNE
CHRISTIANE IMSAND

Et si les Suisses disaient non à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie ? La question se posera prochainement puisque l'intégration de la Croatie dans le bloc européen est prévue pour le 1^{er} juillet 2013. L'épée de Damoclès d'un vote négatif débouchant sur la remise en cause de l'ensemble des accords bilatéraux fait trembler les milieux économiques.

Pourtant, les organisations patronales ont tout fait pour obtenir le renvoi de la mesure phare destinée à l'assurer le respect des conditions de travail et de salaire prévalant en Suisse, à savoir l'introduction d'une coresponsabilité entre les entreprises et leurs sous-traitants. La pression a porté. Le Conseil national a décidé hier de séparer cet objet des autres mesures d'accompagnement, dans l'attente d'un rapport promis par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann pour le mois d'août.

Décision surprenante

Cette décision a de quoi surprendre, sachant que tous les groupes politiques, à l'exception de l'UDC, s'étaient prononcés pour la responsabilité solidaire afin de lutter contre les abus constatés dans la construction ou le génie civil. *"Sans cette mesure, on ne pourra pas convaincre la majorité du peuple suisse vertus des mesures d'accompagnement"*, avertit le président de la commission de l'économie et des redevances, Christophe Darbellay. En vain. En raison de la division des représentants du PDC et PLR, la coresponsabilité des entreprises a été rejetée par 94 voix contre 86 et six abstentions. Seule concession : elle s'appliquera aux marchés publics. C'est insuffisant pour la gauche et les syndicats.

L'Usam et l'Union patronale suisse ont obtenu gain de cause. *"Il faut écouter les représentants des employeurs"* a plaidé l'UDC argovienne Sylvia Flückiger. *"On ne mesure pas suffisamment les conséquences de la coresponsabilité. Elle risque d'enserrer les entreprises dans un carcan. C'est un poison pour les PME. Les grandes entreprises seraient incitées à me plus sous-traiter et les petites entreprises perdraient des mandats"*. Le nouveau président de l'Usam, Jean-François Rime (UDC, FR), a donné le coup final en annonçant que l'association suisse des entreprises en plâtrerie-peinture, donnée pour favorable au projet, ne le défendait pas sous cette forme.

Les États devraient suivre

Le Conseil des États devrait adopter une position similaire aujourd'hui selon les partis du centre, ce n'est cependant que partie remise. Le débat reprendra lors de la session d'automne. Le Département de l'économie examinera d'ici là les différentes variantes possibles. Johann Schneider-Ammann souligne déjà qu'il est partisan d'une formule *"modérée"*. Le climat risque donc d'être sensiblement différent.

Le conseil national a par contre approuvé sans coup férir une série d'autres innovations visant à optimiser les mesures d'accompagnement actuelles. La loi sur les travailleurs détachés a été modifiée pour lutter contre les faux indépendants qui contournent les dispositions de la loi sur le travail.

A l'avenir, ils devront attester de leur statut dans les deux jours. Ce délai très court a été retenu parce que la plupart des chantiers concernés ne durent que quelques jours. Le plénum a aussi accepté des possibilités de sanction supplémentaire pour les employeurs qui ne respecteraient pas la loi. Au vote sur l'ensemble, la réforme a été approuvée par 130 voix contre 39. Les défections proviennent de l'UDC.